



Observatoire Territoires - Gibiers



Un observatoire pour établir un constat partagé par tous les acteurs sur l'équilibre sylvo-cynégétique en Nouvelle-Aquitaine

Les chasseurs, les forestiers, et l'administration partagent leurs données de gestion dans un observatoire « Territoires et Gibiers », dans le but :

- de faciliter l'échange et le partage des données (signalements de dégâts de gibier, identification des jeunes peuplements, tendances des populations, plans de chasse...);
- de conforter la communication entre sylviculteurs et chasseurs, gestionnaires et administration, pour préparer les plans de chasse, dans les différentes instances aux niveaux des territoires de chasse, départementaux et régionaux ;
- d'améliorer les connaissances pour la gestion sylvocynégétique, grâce à la valorisation des données, dans l'esprit des orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH).

La visionneuse de l'Observatoire est en ligne sur le site du GIP ATGERI [observatoire territoires-gibiers](#)

Signaler les dégâts de gibier subis pour mieux gérer les populations, et compléter les informations sur les jeunes peuplements sensibles

Le plan de chasse est l'outil privilégié pour la gestion des populations de cervidés. Les dégâts de gibier sont des indicateurs importants suivis par tous ceux qui participent à la définition des plans de chasse.

Chaque propriétaire forestier s'engage à régénérer ses peuplements. S'il constate des dégâts pouvant mettre en péril la réussite du reboisement, il doit demander à l'administration et au détenteur du droit de chasse une adaptation du plan de chasse. Dans le cadre d'aides publiques, le bénéficiaire s'engage à veiller à la réalisation, pendant toute la durée d'engagement, des minima des plans de chasse attribués au(x) lot(s) dont dépend la forêt. ». Le propriétaire forestier peut notamment contribuer à cette bonne gestion en :

- participant aux conseils d'administration de son détenteur du droit de chasse, aux instances de préparation de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS),
- signalant dans l'observatoire les dégâts de gibier constatés dans ses parcelles,
- complétant la couche d'informations sur ses jeunes peuplements, si les jeunes peuplements n'ont pas déjà fait l'objet d'un enregistrement via d'autres applications de filière gérées par le GIP ATGERI (Klaus, AMI, Forêt-Data...).

Les informations fournies grâce aux signalements effectués sur la plateforme du GIP seront publiées et partagées avec l'ensemble des partenaires de l'Observatoire.

Comment signaler des dégâts de gibier constatés sur mes parcelles ou mes jeunes peuplements à protéger ?

Le signalement est réalisé à partir [du formulaire de l'Observatoire Régional](#)

Votre technicien forestier habilité par l'observatoire intégrera le signalement, géolocalisera les îlots faisant l'objet du signalement. Il est le garant de la qualité des données de l'observatoire.

Une fois le télésignalement intégré au site de l'Observatoire, il sera partagé avec tous les utilisateurs de l'observatoire et valorisé. Vous pouvez également imprimer et transmettre votre signalement à vos interlocuteurs.

Qui sont les techniciens habilités à saisir les données dans l'observatoire ?

Les techniciens habilités sont des [Gestionnaires forestiers professionnels](#), les experts forestiers, les techniciens de l'ONF les conseillers de développement (chambres d'agriculture, CRPF), des fédérations de chasse. Ils peuvent vous accompagner sur le terrain pour évaluer vos dégâts.

Vous êtes propriétaire ou gestionnaire forestier :

participez à la prévention des dégâts de gibier en signalant les dégâts constatés sur les parcelles et vos jeunes peuplements à protéger à votre gestionnaire forestier habituel (conseiller forestier, gestionnaire forestier professionnel, coopérative, experts, ...), rapprochez vous de votre attributaire du plan de chasse pour faire connaître les dégâts constatés, enfin, participez à la vie de l'ACCA ou de la société de chasse : c'est le meilleur moyen de protéger vos peuplements .

Vous êtes Chasseur, Président d'ACCA, Président d'une société de chasse ou détenteur de droit de chasse privé :

Consultez l'observatoire Grand Gibier pour :
prendre connaissance des derniers reboisements réalisés,
pour visualiser les derniers signalements de dégâts sur votre secteur.

Vos techniciens conseillers forestiers, de la fédération de chasse, du service forestier de votre DDT sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche de prévention.